



COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Lundi 22 septembre 2025 à 18H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du CCAS, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de Châtillon sur Thouet, sous la Présidence de Mme Marie-Noëlle BEAU.

Présents :

Mmes : BEAU, GOUPIL, GERMON, CHARGELEGUE, ROY, DUBUIS,
GUERIN
Mrs : DIEUMEGARD, MAHU, WANSCHOOR, LACAILLE

Excusés :

M. BILLY (pouvoir donné à M. LACAILLE)
Mme AUGÉ (pouvoir donné à Mme BEAU)

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Mme GUERIN

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2025

Se référant au procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 juillet 2025, Mme la Présidente demande aux administrateurs s'ils souhaitent faire des observations.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

2. Plan canicule

Cette année, 130 personnes étaient inscrites sur le registre d'appel. Deux alertes de vigilance orange ont été déclenchées (fin juin et début août).

En 2026, un formulaire sera envoyé à l'ensemble des personnes inscrites afin de savoir si elles souhaitent maintenir leur inscription, et, le cas échéant, si elles souhaitent être contactées en cas d'alerte.

3. Colis de Noël

Plusieurs devis ont été réalisés pour 430 colis :

- *Cellier du Périgord* : 15 050 € (35 € par colis).
- *Maison Valette* : 12 728 € (29.60 € par colis)
- *Boucher charcutier « Chez Damien »* : 15 050 € (35 € par colis).
- *Fromagerie Blanc* : 14 620 € (34 € par colis)

Le devis « *Maison Valette* » a été retenu. Le colis se composera de la manière suivante :

- Un bloc de foie gras
- Une terrine de pintade aux pruneaux et lentilles
- Une terrine de canard aux épices de Noël
- 2 cuisses de confit de canard du Sud-Ouest
- Une bouteille de Bergerac rouge (75 cl)
- Des truffes royales fantaisie aux brisures de crêpes dentelle
- Des raisins à l'eau de vie, enrobés de chocolat noir
- Des sablés aux épices de Noël
- Une valisette carton décor Noël « Joyeuses Fêtes »
- Carte de vœux (les informations à mettre dessus seront envoyées par le CCAS).

Le nombre de colis sera affiné à réception des listes mises à jour dans le cadre du plan canicule.

4. Projet harcèlement scolaire avec le Conseil Municipal des Jeunes

Les dates des représentations ne sont pas encore définies, mais elles n'auront pas lieu avant janvier/février 2026.

➤ Subvention de la CAF :

Une demande de subvention a été adressée à la CAF, auprès de Madame Nathalie SEGUIN. La subvention couvrira 80 % du budget prévisionnel du projet (4 649 €).

Détail du budget prévisionnel :

- Achats : 500 €
- Intervention de M. CASSEAU (metteur en scène) : 1 190 €
- Intervention de Mme Ophélie LACAILLE (graphiste) : 2 700 €
- Location de la salle : 259 €

Le reste à charge pour le CCAS serait de 929 €.

➤ Intervention de M PHELIPPEAU, gendarme de la brigade de Parthenay :

Il est intervenu le samedi 20 septembre. Les enfants ont très bien participé et M PHELIPPEAU s'est dit très satisfait de la qualité des échanges avec les jeunes.

➤ Ateliers créatifs :

* **Affiche et flyers :**

Pour la réalisation de l'affiche, 4 ateliers sont prévus. Ophélie LACAILLE interviendra les samedis 25 octobre et 8 novembre, de 10h à 12h (2 ateliers par samedi).

* **Document de prévention :**

Ce document sera distribué à l'issue de chaque représentation, ainsi que dans des lieux stratégiques, tels que l'accueil de la mairie. Des ateliers sont également prévus pour sa conception.

➤ Recherche d'une psychologue pour la séance en soirée :

La psychologue au Relais des Parents n'est pas en mesure de participer au projet. Elle a conseillé de se rapprocher de l'association l'AGORA.

Madame DUBUIS annonce que la psychologue de la Croix-Rouge ne peut pas répondre à notre demande.

Par ailleurs, Madame ROUX, de l'association CIDFF, s'est déclarée disponible pour intervenir lors de cette soirée.

5. Présentation du CFU

Le Compte financier Unique (CFU) est un document commun qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CCAS adoptera donc ce CFU pour la première fois en 2026.

L'adoption du CFU est une obligation légale à mettre en place d'ici 2027. Cependant, en raison du renouvellement des assemblées délibérantes en mars 2026, il nous a été fortement conseillé de le mettre en place dès 2026.

Ce document modernise l'information budgétaire et comptable en supprimant notamment les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il y aura donc un seul document au lieu de deux partiellement redondants et souvent trop volumineux.

Certaines parties seront remplies par l'ordonnateur (Maire), d'autres par le comptable (Trésor Public).

La date de vote du CFU de l'exercice N interviendra toujours au plus tard le 30 juin N+1. Et le président du CCAS devra toujours quitter la salle au moment du vote sur le CFU.

Questions diverses

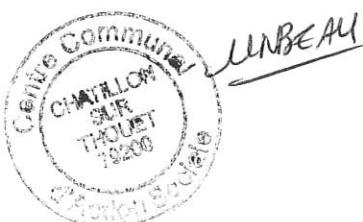
Les membres du CCAS regrettent que les demandes d'aides financières soient aussi peu nombreuses, alors que l'objectif principal du CCAS est d'apporter un soutien financier aux

personnes en difficulté. L'assemblée, un peu surprise de cette situation, se questionne pour en évoquer les raisons. Une des pistes évoquées est relative aux assistantes sociales, qui, peut-être par manque de temps, n'auraient pas suffisamment connaissance des éventuelles difficultés rencontrées par les familles.

Mme BEAU, qui a prochainement rendez-vous à la Maison des Solidarités de Parthenay, profitera de cette occasion pour rappeler aux assistantes sociales que le CCAS peut, sous certaines conditions, accorder une aide financière.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la Présidente lève la séance à 20 h.

La Présidente,
Mme BEAU



La Secrétaire,
Mme GUERIN

